

COMMUNE DE SALIES - DÉPARTEMENT DU TARN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021 (SÉANCE ORDINAIRE) :
ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement de la convention de participation prévoyance des agents ;
2. Instauration d'une tarification sociale dans la cantine scolaire ;
3. Tarifs de la cantine scolaire ;
4. Organisation de la sortie culturelle, tarification appliquée aux participants ;
5. Renouvellement de signature de la convention de partenariat avec les Enfantastiques de Saliès et fixation du montant de la subvention ;
6. Projet de cantine.

Questions diverses



PROJET DE DÉLIBÉRATION

RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS – ADHÉSION À LA PROCÉDURE MUTUALISÉE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

Monsieur le Maire de Saliès expose :

Depuis 2015, les agents de Saliès et de plusieurs communes du territoire et de l'agglomération peuvent bénéficier d'une couverture en matière de prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.

La convention, d'une durée de 6 ans, arrive à échéance. Il convient donc de relancer une consultation.

Dans ce cadre, il est proposé à l'ensemble des collectivités et établissements du territoire de l'agglomération de se regrouper pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation.

Il est précisé que l'adhésion à la procédure de consultation est facultative, et fait l'objet de la présente délibération. Par ailleurs, elle n'emporte pas décision de signer la convention de participation : chacun restera libre d'adhérer à la convention de participation ou d'y renoncer.

De plus, en cas d'adhésion, la fixation ou l'évolution éventuelle d'une participation employeur relève des prérogatives de chaque collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinea 6

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation financière des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Considérant l'intérêt d'une protection sociale complémentaire prévoyance pour les agents de la collectivité, et de participer à une mise en concurrence mutualisée pour leur permettre d'en bénéficier au meilleur rapport qualité prix

Le conseil municipal

entendu le présent exposé

après en avoir délibéré, à l'unanimité, la majorité,

décide de prendre part à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance par mutualisation des risques avec les collectivités adhérentes

décide de donner mandat à la communauté d'agglomération en vue de conduire les opérations de mise en concurrence

prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer la convention ou de ne pas donner suite

Certifié conforme au Registre.

Projet de délibération

Instauration d'une tarification sociale dans la cantine scolaire

Monsieur le Maire de Saliès expose :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Au 1^{er} avril 2021, ce dispositif est amplifié et le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas facturé à 1€ maximum depuis le 1^{er} janvier 2021. L'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation peuvent en bénéficier et l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

La commune de Saliès est éligible à ce dispositif. C'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui assure l'instruction des dossiers et le paiement de l'aide de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'instaurer la tarification sociale dans la cantine scolaire en instituant trois tarifs dont l'un inférieur à 1 euro ;
- De mettre en place cette tarification à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité / la majorité*, adopte l'instauration de la tarification sociale dans la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2021 et pour une durée de 3 ans.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 28 juin 2021.

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le XXX et publication ou notification le XXX.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE (ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022) : TARIFS

Monsieur le Maire expose :

La délibération précédente a instauré une tarification sociale dans la cantine scolaire.

Les repas de la cantine scolaire municipale sont fournis par MIDI GASTRONOMIE. Cette entreprise assure la gestion de cette prestation, et fixe chaque année le prix unitaire des repas fournis à la commune.

Suite à la révision des prix au 1^{er} septembre 2019, le coût du repas était passé de 3,032 HT à 3,066 HT soit à 3,23 € TTC.

Ce coût restera le même pour l'année scolaire 2020-2021.

RAPPEL DES TARIFS 2020-2021

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 500 €	2,18 €
2 ^{ème} tranche	500 € > QF > 700 €	2,83 €
3 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	3,11 €
4 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,32 €
Familles extérieures à la commune		3,82 €

Monsieur le Maire propose de supprimer une tranche en fusionnant la tranche 1 et 2 dont le tarif passerait à 1 €. Les autres tarifs resteraient inchangés

TARIFS 2021-2022

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	3,11 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,32 €
Familles extérieures à la commune		3,82 €

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité / la majorité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire consistant maintenir, à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs unitaires des repas servis à la cantine scolaire municipale comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;

PRECISE que le prix du repas sera facturé au tarif le plus élevé jusqu'à production par les familles de l'avis d'imposition nécessaire au calcul du Q.F. et ce, sans effet rétroactif ;

PRECISE que ces nouvelles dispositions seront appliquées au 1^{er} septembre 2021.

Certifié conforme au Registre.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

<p style="text-align: center;"><u>ORGANISATION DE LA SORTIE CULTURELLE</u> DÉFINITION DE LA TARIFICATION APPLIQUÉE AUX PARTICIPANTS</p>

Monsieur le Maire expose :

La commission Action Sociale a décidé d'organiser, le mardi 14 septembre 2021, une sortie à Montauban.

Le coût (visite musée du jouet ancien, repas sur place, croisière, transport) estimatif par personne s'élève à une soixantaine d'euros.

Une participation de 35 € par personne est proposée.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré et à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à organiser une sortie culturelle destinée aux personnes de plus de 65 ans, le 14 septembre 2021 ;

PRÉCISE qu'une participation de **35 euros par personne** participant à cette sortie sera demandée.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 28 juin 2021.

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le XXX et publication ou notification le XXX.

PROJET DÉLIBÉRATION

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS »

Monsieur le Maire expose :

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès avait été conclue pour une durée de 3 ans et arrive à échéance.

Il s'agit donc de la renouveler pour la rentrée 2021-2022.

Le projet initié et conçu par l'association « Les Enfantastiques » est de développer un accueil de loisirs de qualité en partenariat avec la collectivité locale et favoriser la mise en œuvre d'une politique éducative qui permette à tous les enfants de son territoire d'avoir un accès à des pratiques éducatives de qualité.

Les périodes d'accueil sont :

- le matin : 7h30-8h30,
- le midi 12h-14h,
- le soir : 16h30-18h30
- le mercredi : 7h30 – 18h30 en dehors des vacances scolaires

Le CLAE a été ouvert pendant les vacances de février 2021.

Le montant prévisionnel était de 36 320 euros au démarrage en 2018 et avait été réévalué à 42 000 euros en janvier 2019.

La convention prévoit un premier versement à hauteur de 34% en septembre, un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

Monsieur le Maire propose de renouveler le montant de cette subvention.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bilan financier 2020 présenté par l'association ;

Oùï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à renouveler la convention de partenariat avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », à la rentrée scolaire 2021-2022 à l'école de Saliès;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention bipartite ad hoc avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », afin de formaliser l'appui et l'aide apportés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives juridiques et nécessaires concernant cette question.

DECIDE d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2021-2022, les subventions suivantes :

- **34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2021 :** 14 280 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2022 :** 13 860 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en mars 2022 :** 13 860 € ;

TOTAL : 42 000 €

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal 2021, à l'article 6574.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 28 juin 2021.

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le XXX et publication ou notification le XXX.

CONVENTION PLURI-ANNUELLE DE PARTENRIAT

Entre la **commune de Saliès** représentée par son Maire, M. Jean-François ROCHEDREUX, et désignée sous le terme « la collectivité », d'une part,

Et

L'association « Les Enfantastiques » régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Saliès, représentée par sa présidente, Emilie SINGLARD-BONNET, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,
N° SIRET : 84134131600013

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Considérant :

- Le projet initié et conçu par l'association « Les Enfantastiques » de développer un accueil de loisirs de qualité en partenariat avec la collectivité locale conforme à son objet statutaire,
- La volonté de la commune de Saliès de favoriser la mise en œuvre d'une politique éducative qui permette à tous les enfants de son territoire d'avoir un accès à des pratiques éducatives de qualité,
- Que l'action ci-après présentée par l'association participe de cette politique.

L'association « Les Enfantastiques » de Saliès et la commune de Saliès conviennent de mettre en œuvre un partenariat autour des principes définis dans cette convention.

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique locale mentionnées au préambule, l'action suivante : organisation d'un accueil de loisirs déclaré auprès de la DDCSPP du Tarn, sur les temps d'activités périscolaires mentionnés dans l'annexe 1 de cette convention.

Ces actions se déroulent pendant le temps périscolaire pour les enfants fréquentant l'école de Saliès. Elles concernent les périodes d'accueil du matin (7h30 - 8h30), du midi (12h-14h) et du soir (16h30 - 18h30), du mercredi (7h30 – 18h30) et éventuellement pendant les vacances scolaires.

Dans ce cadre, la collectivité contribue financièrement à la mise en œuvre de cette action.

Article 2 - Durée de la convention

La convention a une durée de 3 ans à compter du démarrage de l'action soit le 01 septembre 2021 et jusqu'au début des vacances d'été de 2024.

Article 3 - Conditions de détermination de la contribution financière

3.1. La collectivité contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 42 000 euros pour l'année scolaire 2021-2022 incluant le coût que représente l'aide au Grande Section / CP de l'animateur.

3.2. La collectivité s'engage à verser à l'association « Les Enfantastiques » de Saliès les contributions financières définies ci-dessus permettant à l'association de financer les missions qui lui ont été confiées.

Les contributions financières pourront être réévaluées annuellement en prenant en compte notamment l'évolution de la masse salariale et des dispositions sociales (taux de cotisations patronales, valeur du point de la convention collective...) ainsi que les variations du nombre et des volumes horaires des salariés liés en particulier aux variations significatives d'effectifs. Ces modifications ne pourront intervenir qu'à l'issue de la production d'un budget actualisé et d'un accord entre les deux parties.

Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

La commune de Saliès verse à l'association « Les Enfantastiques » de Saliès les contributions annuelles selon les modalités suivantes :

- 34% en septembre de l'année N
- 33% en janvier de l'année N + 1
- 33% en mars de l'année N + 1

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 – Moyens mis en place par l'association

Dans le cadre de l'objet de la présente convention, l'association « Les Enfantastiques » de Saliès s'engage à :

- Recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la structure, conforme aux dispositions réglementaires exigées par la DDCSPP et compatible avec l'encadrement des enfants notamment au niveau du nombre et de la qualification,
 - Assurer la fonction employeur des personnes recrutées et à ce titre respecter les dispositions sociales en vigueur dont la convention collective de l'animation,
 - Former le personnel afin d'assurer le bon fonctionnement des fonctions d'animation et de gestion de la structure en cas d'absence de qualification voulue à l'embauche,
 - Veiller à l'application de la réglementation régissant le fonctionnement des accueils de loisirs,
 - Veiller au bon fonctionnement de l'accueil et des activités,
 - Informer la collectivité des besoins nouveaux identifiés et qui pourraient être développés.
 - Faire figurer de manière lisible la collectivité dans tous les documents produits dans le cadre de la convention,
 - Informer la collectivité de tout changement ou tout évènement ayant une incidence dans la mise en œuvre de la présente convention.
-

Article 6 – Moyens mis à disposition de l'association par la collectivité

La collectivité met à disposition :

- les locaux communaux qui font l'objet d'une convention spécifique
- le matériel municipal disponible
- le logiciel de facturation des prestations aux parents et apporte son aide à son utilisation

L'association peut faire appel au personnel communal (secrétaires, agent technique) qui peut lui prêter main forte.

Article 7 - Evaluation

L'association s'engage à fournir annuellement un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de l'action.

La collectivité procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Les deux parties définissent conjointement au cours de l'évaluation annuelle les évolutions éventuelles pour l'année suivante ainsi que les ajustements de moyens nécessaires.

Les enseignants pourront être conviés à participer à cette évaluation.

Article 8 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la collectivité et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 10 – Renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée par les deux parties à l'issue de cette période. Compte tenu des engagements pris par l'association et en particulier au niveau des personnels, il est convenu entre les deux parties que la décision de renouvellement devra être notifiée au plus tard 6 mois avant le terme de la convention.

Article 11 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à le

Pour L'association « Les enfantastiques »

Pour la commune de Saliès

La présidente

Le Maire

ANNEXE 1 : Organisation du temps scolaire et périscolaire, sur la commune de Saliès

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h30	Centre de loisirs	Centre de loisirs	Centre de loisirs 7h30 - 18h30 (midi pique-nique)	Centre de loisirs	Centre de loisirs
8h30-12h00	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
12h00-14h00	Centre de loisirs/repas	Centre de loisirs/repas		Centre de loisirs/repas	Centre de loisirs/repas
14h00-16h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
16h30-18h30	Centre de loisirs	Centre de loisirs		Centre de loisirs	Centre de loisirs

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
1020000	FONDS ASSOCIATIF		3 400.07		3 400.07
10	** Capital & réserves		3 400.07		3 400.07
15300000	PROVISIONS POUR RETRAITES		1 422.27		1 422.27
15	** Provisions risques et charges		1 422.27		1 422.27
1	** COMPTES DE CAPITAUX		4 822.34		4 822.34
21830000	Matériel de bureau & informatique	699.00		699.00	
21840000	Mobilier	2 222.06		2 222.06	
218	** Autres immob. corporelles	2 921.06		2 921.06	
21	** Immobilisations corporelles	2 921.06		2 921.06	
28183000	Amort. Matériel de bureau & info.		8.30		8.30
28184000	Amort. Mobilier		15.19		15.19
281	** Amort. Immob. corporelles		23.49		23.49
28	** Amort. Immobilisations		23.49		23.49
	** COMPTES D'IMMOBILISATIONS	2 921.06	23.49	2 921.06	23.49
10100000	Fournisseurs	14 030.66	8 305.93	5 724.73	
10810000	FNP Factures non parvenues		1 182.32		1 182.32
10	** Fournisseurs et comptes rattaché	14 030.66	9 488.25	5 724.73	1 182.32
11100000	Clients	21 089.80	19 815.29	1 274.51	
41	** Clients et comptes rattachés	21 089.80	19 815.29	1 274.51	
4210000	PERSONNEL-REMUNERATIONS	44 229.29	46 670.85		2 441.56
42500000	Personnel - Avances et acomptes	2 773.28		2 773.28	
4250000	Compte à créer	332.80	300.00	32.80	
42820000	Dettes prov. congés payés		1 488.43		1 488.43
42	** Personnel & comptes rattachés	47 335.37	48 459.28	2 806.08	3 929.99
4310000	URSSAF	14 149.00	20 857.01		6 708.01
4372000	CHORUM PREVOYANCE	500.80	679.62		178.82
4373000	MALAKOFF MEDERIC	4 754.20	5 939.58		1 185.38
43740000	MUTUELLE SANTE ENTREPRISE	573.84		573.84	
4375000	UNIFORMATION		2 021.13		2 021.13
4381000	COMPLEMENTAIRE SANTE	62.82	870.68		807.86
43820000	Charges sur congés à payer		478.49		478.49
43870000	Organismes - Prod. à recevoir		1 223.44		1 223.44
43	** Sécurité Soc.& autres org.	20 040.66	32 069.95	573.84	12 603.13
4471000	TAXES SUR SALAIRES	2 734.96	2 734.96		
47100000	Compte d'attente	298.66	63.60	235.06	
47	** Compte transitoire	298.66	63.60	235.06	
48600000	Charges constatées d'avance	427.69		427.69	
48	** Comptes de régularisation	427.69		427.69	
4	** COMPTES DE TIERS	105 957.80	112 631.33	11 041.91	17 715.44
	A reporter	108 878.86	117 477.16		8 598.30

Impression provisoire

Balance des comptes

Complète

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	108 878.86	117 477.16		8 598.30
51211000	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI P	121 692.92	117 511.04	4 181.88	
51212000	LIVRET	5 000.00		5 000.00	
512	** Banques	126 692.92	117 511.04	9 181.88	
51	** Banques, étab. fin. et assimilés	126 692.92	117 511.04	9 181.88	
53110000	CAISSE	45.20		45.20	
53	** Caisse	45.20		45.20	
58000000	Mouvements de fonds	35 302.00	27 811.00	7 491.00	
58	** Virements internes	35 302.00	27 811.00	7 491.00	
5	** COMPTES FINANCIERS	162 040.12	145 322.04	16 718.08	
6062000	ALIMENTATION	237.71		237.71	
60630000	Fournitures Entretien, petit équip.	466.20		466.20	
60640000	Fournitures administratives	335.05		335.05	
6067000	FOURNITURES PEDAGOGIQUES	538.55		538.55	
60680000	PHARMACIE	406.52		406.52	
6076000	AUTRES FOURNITURES A CEDER	1 834.74		1 834.74	
60	** Achats	3 818.77		3 818.77	
61100000	Sous-traitance générale	240.00		240.00	
61540000	Entretien locaux	497.52		497.52	
61600000	Primes d'assurance	436.00		436.00	
61610000	Assurances	127.52		127.52	
61	** Services extérieurs	1 301.04		1 301.04	
6231000	ANNONCES ET INSERTIONS	232.95		232.95	
6246000	TRANSPORTS DES USAGERS	554.00		554.00	
62570000	Réceptions	405.28		405.28	
6261000	FRAIS POSTAUX	600.73		600.73	
62620000	Téléphone	41.48		41.48	
62700000	Services bancaires et assimilés	55.80		55.80	
62	** Autres services extérieurs	1 890.24		1 890.24	
6311000	TAXES SUR SALAIRES	2 826.93	2 826.93		
6333000	UNIFORMATION	1 156.01		1 156.01	
63	** Impôts, taxes, vers. assimilés	3 982.94	2 826.93	1 156.01	
6411200	SALAIRES BRUTS ANIMATION	52 262.73		52 262.73	
6411510	SALAIRES BRUTS CEE	3 371.99		3 371.99	
641	** Rémunérations du personnel	55 634.72		55 634.72	
6451000	COTISATIONS URSSAF POLE EM	11 491.37		11 491.37	
6452000	COTISATION PREVOYANCE	280.04		280.04	
6453000	COTISATION RETRAITE	3 163.00		3 163.00	
6458000	COMPLEMENTAIRE SANTE	382.56		382.56	
645	** Charges Sécurité sociale et Prév	15 316.97		15 316.97	
6475000	MEDECINE DU TRAVAIL	527.04		527.04	
	A reporter	353 390.70	265 626.13	87 764.57	

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	353 390.70	265 626.13	87 764.57	
64	** Charges du personnel	71 478.73		71 478.73	
6	** COMPTES DE CHARGES	82 471.72	2 826.93	79 644.79	
7063100	PRODUITS FAMILLES	12.00	14 822.80		14 810.80
7063210	PRESTATION CAF		10 372.40		10 372.40
7064000	AUTRES PRESTATIONS DE SERV		405.00		405.00
7076000	PRODUITS DE VENTES DE PROD		1 930.20		1 930.20
70800000	PRODUITS BOURSES ET ANIMAT		12.00		12.00
7088408	INDEMNITES SECU	2 859.69	2 023.00	836.69	
70	** Ventes prod. fabr, serv. & march	2 871.69	29 565.40	836.69	27 530.40
7430000	SUBVENTION COMMUNE		43 080.00		43 080.00
7451000	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL		1 500.00		1 500.00
74	** Subventions d'exploitation		44 580.00		44 580.00
7561	ADHESIONS	44.00	1 452.00		1 408.00
75	** Autres produits gest. courante	44.00	1 452.00		1 408.00
7200000	Produits /exo antérieurs		12 853.21		12 853.21
77	** Produits exceptionnels		12 853.21		12 853.21
77	** COMPTES DE PRODUITS	2 915.69	88 450.61	836.69	86 371.61
89000000	Bilan d'ouverture		2 229.65		2 229.65
	Totaux comptes de bilan	270 918.98	265 028.85	5 890.13	
	Totaux comptes de gestion	85 387.41	91 277.54		5 890.13
	Totaux de la balance	356 306.39	356 306.39		

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	2 921.06	23.49	2 897.57	2 897.57
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	2 921.06	23.49	2 897.57	2 897.57
Matériel de bureau & informatique	21830000	699.00	699.00	699.00
Mobilier	21840000	2 222.06	2 222.06	2 222.06
Amort. Matériel de bureau & info.	28183000	8.30	-8.30	-8.30
Amort. Mobilier	28184000	15.19	-15.19	-15.19
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations selon mise en équi.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	2 921.06	23.49	2 897.57	2 897.57
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnement				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	9 390.78		9 390.78	1 153.80
Clients et comptes rattachés	1 274.51		1 274.51	1 153.80
Clients	41100000	1 274.51	1 274.51	1 153.80
Autres créances	8 116.27		8 116.27	
Fournisseurs	40100000	5 724.73	5 724.73	
Personnel - Avances et acomptes	42500000	2 773.28	2 773.28	
Compte à créer	4250000	32.80	32.80	
MUTUELLE SANTE ENTREPRISE	43740000	573.84	573.84	

LES ENFANTASTIQUES DE SALIES ANIMATION SOCIO-CULTURELLE RUE CHARLES D'ARAGON 0 81990 SALIES	Bilan actif Document fin d'exercice	N° Siret 84134131600013 NAF (APE) 9329Z N° Identifiant Période du 01/01/20 au 31/12/20 Tenue de compte : EURO
--	--	---

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01 Date de tirage 10/06/21 à 12:27:31 Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
Organismes - Prod. à recevoir 43870000	-1 223.44		-1 223.44	
Compte d'attente 47100000	235.06		235.06	
Capital souscrit appelé non versé				
DISPONIBILITE	16 718.08		16 718.08	9 668.18
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 718.08		16 718.08	9 668.18
CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRE 51211000	4 181.88		4 181.88	4 622.98
LIVRET 51212000	5 000.00		5 000.00	5 000.00
CAISSE 53110000	45.20		45.20	45.20
Mouvements de fonds 58000000	7 491.00		7 491.00	
Charges constatées d'avance	427.69		427.69	427.69
Charges constatées d'avance	427.69		427.69	427.69
Charges constatées d'avance 48600000	427.69		427.69	427.69
TOTAL III	26 536.55		26 536.55	11 249.67
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV)				
Primes de rembours. d'obligations				
Écart de conversion actif (V)				
Écart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	29 457.61	23.49	29 434.12	14 147.24

Impression provisoire

LES ENFANTASTIQUES DE SALIES
ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
RUE CHARLES D'ARAGON
0
81990 SALIES

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 84134131600013
NAF (APE) 9329Z
N° Identifiant
Période du 01/01/20
au 31/12/20
Tenue de compte : EURO

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311219
Capital social ou individuel		3 400.07	3 400.07
Capital social ou individuel		3 400.07	3 400.07
FONDS ASSOCIATIF 1020000		3 400.07	3 400.07
Primes d'émission, de fusion			
Primes d'émission, de fusion			
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale			
Rés. statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		2 229.65	
Report à nouveau		2 229.65	
Bilan d'ouverture 89000000		2 229.65	
Résultat de l'exercice		5 890.13	2 229.65
Résultat de l'exercice		5 890.13	2 229.65
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		11 519.85	5 629.72
Produits émissions titres particip.			
Produits émissions titres particip			
Avances conditionnées			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		1 422.27	1 422.27
Provisions pour charges		1 422.27	1 422.27
PROVISIONS POUR RETRAITES 15300000		1 422.27	1 422.27
TOTAL (III)		1 422.27	1 422.27
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts obligataires convertibles			

Impression provisoire

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311219
Autres emprunts obligataires			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			
Emprunts et dettes financ. divers			
Emprunts et dettes financ. divers			
Avanc. & acptes reçus/com en cours			
Av. & ac. reçus s/com. en cours			
Dettes fourniss. & cptes rattachés		1 182.32	2 442.96
Dettes fourniss. & cptes rattachés		1 182.32	2 442.96
Fournisseurs 40100000			1 260.64
FNP Factures non parvenues 4081000		1 182.32	1 182.32
Dettes fiscales et sociales		15 309.68	4 652.29
Dettes fiscales et sociales		15 309.68	4 652.29
PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES 4210000		2 441.56	
Dettes prov. congés payés 42820000		1 488.43	1 488.43
URSSAF 4310000		6 708.01	1 215.00
CHORUM PREVOYANCE 4372000		178.82	119.54
MALAKOFF MEDERIC 4373000		1 185.38	380.15
UNIFORMATION 4375000		2 021.13	865.12
COMPLEMENTAIRE SANTE 4381000		807.86	105.56
Charges sur congés à payer 43820000		478.49	478.49
Dettes sur immo. et cptes rattachés			
Dettes sur immo. & cptes rattachés			
Autres dettes			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		16 492.00	7 095.25
Ecarts de conversion passif (V)			
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL (I à V)		29 434.12	14 147.24

Détail des postes		Au 311220	Au 311219
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût d'achat des marchandises		1 834.74	
Achats de marchandises		1 834.74	
AUTRES FOURNITURES A CEDER 6076000		1 834.74	
Variations de stocks de march.			
Consommation exercice /tiers		5 175.31	9 492.33
Achats matières premières			
Achats autres approvisionnements			
Variation de stocks Mat./approv.			
Autres achats et charges externes		5 175.31	9 492.33
ALIMENTATION 6062000		237.71	1 705.93
Fournitures Entretien, petit équip. 60630000		466.20	282.13
Fournitures administratives 60640000		335.05	265.07
FOURNITURES PEDAGOGIQUES 6067000		538.55	1 634.14
PHARMACIE 60680000		406.52	202.06
Sous-traitance générale 61100000		240.00	
Entretien locaux 61540000		497.52	
Primes d'assurance 61600000		436.00	
Assurances 61610000		127.52	425.43
COTISATIONS EXTERNES PAYEES 6181000			181.75
FORMATION BAF A BAFD 6181100			271.00
SERVICES PEDAGOGIQUES 61830000			327.00
ANNONCES ET INSERTIONS 6231000		232.95	120.00
CATALOGUES IMPRIMES AFFICHES 6236000			338.00
TRANSPORTS DES USAGERS 6246000		554.00	358.00
Réceptions 62570000		405.28	1 207.34
FRAIS POSTAUX 6261000		600.73	121.45
Téléphone 62620000		41.48	
Services bancaires et assimilés 62700000		55.80	54.75
AFFILIATIONS 6282000			1 998.28
Impôts, taxes et vers. assimilés		1 156.01	865.12
Impôts, taxes et vers/ assimilés		1 156.01	865.12
UNIFORMATION 6333000		1 156.01	865.12
Charges du personnel		71 478.73	57 448.04
Salaires et traitements		55 634.72	47 983.12
SALAIRES BRUTS ANIMATION 6411200		52 262.73	44 381.16
SALAIRES BRUTS CEE 6411510		3 371.99	1 635.04
Congés payés 64120000			1 966.92
Charges sociales		15 844.01	9 464.92
Cotisations URSSAF 64510000			497.79
COTISATIONS URSSAF POLE EMPLOI 6451000		11 491.37	6 239.06
Cot. mutuelles 64520000			16.61
COTISATION PREVOYANCE 6452000		280.04	203.40
Cot. caisse retraite employés 64530000			93.60
COTISATION RETRAITE 6453000		3 163.00	1 280.54
COMPLEMENTAIRE SANTE 6458000		382.56	380.88
OEUVRES SOCIALES 6472000			250.00
MEDECINE DU TRAVAIL 6475000		527.04	503.04
Dotations aux amortis. & provisions			333.94
Amort. sur immobilisations			23.49
Dot/amort. immob. corporelles 68112000			23.49

LES ENFANTASTIQUES DE SALIES
ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
RUE CHARLES D'ARAGON
0
81990 SALIES

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 84134131600013
NAF (APE) 9329Z
N° Identifiant
Période du 01/01/20
au 31/12/20
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 10/06/21

à 12:27:32

Page :

2

Détail des postes				Au 311220	Au 311219
	Provis. sur immobilisations				
	Provis. sur actif circulant				
	Amort. pour risque et charges				310.45
	<i>Dot/prov. risques & charges expl.</i>	68150000			310.45
	Autres charges				29.25
	Autres charges				29.25
	<i>Charges de gestion courante</i>	65800000			29.25
	TOTAL I			79 644.79	68 168.68
	QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
	Quotes-parts résultats/op comm.				
	CHARGES FINANCIERES (III)				
	Dot. aux amort. & aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes/cess. mob. de plac.				
	CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				1 854.35
	Sur opérations de gestion				1 854.35
	<i>Charges /exercices antérieurs</i>	67200000			1 854.35
	Sur opérations en capital				
	Dotations aux amort. & provis.				
	PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
	Partic. salariés Expansion				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
	Impôts sur les bénéfices				
	Solde créditeur			5 890.13	2 229.65
	Bénéfice			5 890.13	2 229.65
	TOTAL GENERAL (CHARGES)			85 534.92	72 252.68

Impression provisoire

LES ENFANTASTIQUES DE SALIES
ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
RUE CHARLES D'ARAGON
0
81990 SALIES

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 84134131600013
NAF (APE) 9329Z
N° Identifiant
Période du 01/01/20
au 31/12/20
Tenue de compte : EURO

Détail des postes		Au 311220	Au 311219
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Montant net Chiffre d'affaires (A)		26 693.71	24 440.10
Ventes de marchandises		1 930.20	1 274.00
<i>PRODUITS DE VENTES DE PRODUITS</i> 7076000		1 930.20	1 274.00
Production vendue (B&S)		24 763.51	23 166.10
<i>PRODUITS FAMILLES</i> 7063100		14 810.80	18 975.10
<i>PRESTATION CAF</i> 7063210		10 372.40	4 023.00
<i>AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE</i> 7064000		405.00	168.00
<i>PRODUITS BOURSES ET ANIMATIONS</i> 70800000		12.00	
<i>INDEMNITES SECU</i> 7088408		-836.69	
Autres produits d'exploitation (B)		44 580.00	41 834.58
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		44 580.00	41 828.00
<i>SUBVENTION COMMUNE</i> 7430000		43 080.00	41 828.00
<i>SUBVENTION CONSEIL REGIONAL</i> 7451000		1 500.00	
Reprise /prov. & transferts charge			
Autres produits			6.58
<i>Produits divers de gestion courante</i> 75800000			6.58
TOTAL (A+B)		71 273.71	66 274.68
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			
Quotes parts résultat/op. comm.			
PRODUITS FINANCIERS (III)			
De participations			
D'autres valeurs mobil. & créances			
Autres intérêts et produits assim.			
Reprise/provis. & transf. charges			
<i>Rep/prov. risques & charges financ.</i> 78650000			
Différ. positives de change			
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			
Sur opérations de gestion			
<i>Produits /exo antérieurs</i> 77200000			
Sur opér. de capital, cess. actifs			
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			
Autres opér. de capital			
Reprises/prov. & transf.de charges			
Solde débiteur			
Perte			
TOTAL GENERAL (PRODUITS)		84 126.92	70 898.68

Impression provisoire